



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 20 août 2024 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Jacques Fortin

Mesdames les conseillères : Caroline Belleau-Poirier
Nancy Toulza

Messieurs les conseillers : Mario Dionne
Jocelyn Bouchard

Était également présente à la séance :

Madame la greffière : Kate Kirouac

Étaient absents à la séance :

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier
Daniel Forgues

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Kate Kirouac, greffière, constate le quorum de la séance.

24-08-159

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 04.

24-08-160

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

24-08-161

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2024.

ADOPTÉE

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE monsieur Mario Dionne soit nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de septembre, octobre et novembre 2024;

QUE M. Dionne soit autorisé, pour cette période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame Caroline Belleau-Poirier.

ADOPTÉE

8.2 DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec*;

24-08-162

24-08-163



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

ET de transmettre la présente résolution aux instances suivantes :

- à la ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest;
- au ministre du Travail, responsable de la région du Nord-du-Québec, M. Jean Boulet;
- à la ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, M^{me} Chantal Rouleau;
- au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel;
- au Député d'Ungava, M. Denis Lamothe;
- à l'Union des municipalités du Québec;
- Aux MRC et Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

10.

RESSOURCES HUMAINES

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2024

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de juillet 2024 et s'élevant à **498 088,31 \$** soit acceptée telle que déposée;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes à payer et apparaissant dans la liste du mois de juillet 2024 pour un montant de **329 156,31 \$**.

ADOPTÉE

24-08-164



No de résolution
ou annotation

24-08-165

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.2

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2025 À 2030

CONSIDÉRANT QUE la résolution 24-04-076 autorisait la directrice générale à faire la publication d'un appel d'offres public pour des services professionnels en évaluation foncière pour les années 2025 à 2030;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 juillet dernier à 15 h;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre, soit Les Évaluations Cévimec-BTF inc.;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 13 août pour l'analyse de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a obtenu le pointage intermédiaire de 90 permettant d'ouvrir l'enveloppe de prix;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du comité de sélection, le Conseil municipal octroi le contrat d'évaluation foncière pour la période de 2025 à 2030 inclusivement à la firme CEVIMEC-BTF évaluateurs agréés pour un montant de 55 018,50 \$ avant taxes, pour l'année 2025, incluant les frais de transfert de données auprès du Centre de services scolaires de la Baie-James;

QUE l'augmentation annuelle soit égale à l'indice des prix à la consommation (I.P.C.) de la province de Québec, établie par Statistique Canada pour la dernière période de 12 mois de chaque année se terminant en novembre, conformément au devis;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération à même le poste budgétaire 02-150-00-417.

ADOPTÉE

12.

GREFFE

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1

ADOPTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE PPCMOI 2024-002 – BOREA DÉCOUVERTE

CONSIDÉRANT QU'en janvier dernier, *BoreA DécouVERTE* a soumis à la Ville de Chapais une demande d'autorisation de réaliser un projet particulier pour l'adresse 142, rue de la Cogénération, consistant à l'implantation d'un écomusée;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'écomusée par *BoreA DécouVERTE* est un projet à portée communautaire qui favorisera le développement touristique ayant un impact plus large en permettant aussi aux autres entreprises de la région de bénéficier de ses activités, tout en favorisant l'adoption de bonnes pratiques environnementales;

24-08-166



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le premier projet a été adopté lors de la séance ordinaire du 18 juin dernier par la résolution 24-06-139 et que le second projet a été adopté à la séance du 16 juillet par la résolution 24-07-153;

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de résolution a été soumis à l'approbation de personnes habiles à voter, notamment les personnes habitant la zone visée ou l'une des zones contiguës, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et que la période pour demander la tenue d'un référendum s'est terminée le 7 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne habitant la zone visée ou l'une des zones contiguës n'a demandé la tenue d'un référendum;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le projet de *BoreA Découverte* ayant pour objet l'installation d'un économusée au 142, rue de la Cogénération à Chapais en vertu du *Règlement 21-524 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Chapais.*

ADOPTÉE

14. **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

14.1 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CHAPAIS POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LOISIR SPORT BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer, chaque deux (2) ans, une personne de la Ville de Chapais pour siéger au conseil d'administration de Loisir Sport Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Bédard représente la municipalité depuis plusieurs années et qu'elle désire poursuivre son implication au sein de ce conseil d'administration;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais nomme M^{me} Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à titre de représentante de la Ville de Chapais au sein du conseil d'administration de Loisir Sport Baie-James pour un mandat de 2 ans.
ADOPTÉE

15. **SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS**

16. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

17. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

18. **VARIA**

24-08-167



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal Poirier - absent

Caroline Belleau-Poirier demande de la prudence sur les routes à l'approche du congé de la fête du Travail, étant donné les déplacements plus probables. Elle souhaite à tous de profiter de cette longue fin de semaine.

Mario Dionne félicite les citoyens pour la propreté et le soin accordé à leur terrain; cela donne une plus-value à la municipalité.

Jocelyn Bouchard mentionne la fin des vacances qui approchent pour les enfants et les parents. Il souhaite donc une bonne rentrée à tous, ainsi qu'à ses collègues du domaine de l'éducation. Il demande aussi de la prudence sur les routes, mais pour les enfants qui seront de retour dans nos rues.

Nancy Toulza remercie les citoyens qui se sont déplacés à l'occasion du spectacle d'humour qui a eu lieu le 27 juillet dernier au Centre sportif et communautaire. Elle termine en souhaitant un bon mois à tous.

Daniel Forgues - absent

Jacques Fortin remercie le comité organisateur de Chapais en Fête, ainsi que les bénévoles qui ont prêté main-forte lors de cette journée et cette soirée, au cours de laquelle nous avons eu droit à un très beau spectacle musical.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 23.


Jacques Fortin
Maire


Kate Kirouac
Greffière

24-08-168